



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 29 mars 2023

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 15/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 11</b>	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY
<b>Pour: 11</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Absent représenté :</b> Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Pierre BABUT

### Objet: Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022 - DE\_2023\_001

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022.

Fait et délibéré à Veyrières, le 29 mars 2023

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 31 MARS 2023  
et publié ou notifié  
le 4 AVR. 2023

